

DGII/EDU/CDPPE (2017) OJ 1 OBS – REV 2
Original : anglais
Strasbourg, 11 avril 2017

Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)

Session plénière
Strasbourg, **19 (à partir de 9h30) – 21 avril 2017**
Salle 9, Palais de l'Europe

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Point 1

Points à traiter sans débat :

POINTS POUR INFORMATION

- 1. Centre européen pour les langues vivantes (Accord partiel)**
- 2. Coopération avec le Centre européen Wergeland**
- 3. Site(s) web de l'éducation - DGII/EDU/CDPPE (2017) 20**

POINTS POUR DECISION/AVIS :

1. Ouverture

La 7^e session plénière du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) se tiendra au Conseil de l'Europe à Strasbourg, en salle 9 (Palais de l'Europe), du mercredi 19 avril au vendredi 21 avril 2017.

La réunion débutera le 19 avril à 9h30 et s'achèvera le 21 avril en début d'après-midi. Les délégations sont invitées à prendre leurs dispositions de voyage afin d'assister à la réunion dans son intégralité. Les délégations sont priées de noter, en particulier, qu'une intervention de M. Eric Jover Comas, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur de l'Andorre, est prévue le vendredi 21 avril 2017 aux alentours de 11h15.

1.1 Adoption du projet d'ordre du jour

Documents : DGII/EDU/CDPPE (2017) OJ 1 OBS
Ordre des travaux

Action : le Comité est invité à adopter le projet d'ordre du jour et le projet d'ordre des travaux.

Projet de décision proposé¹ : le Comité adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il est reproduit à l'annexe et le projet d'ordre des travaux.

2. ELECTIONS

2.1 Election du/de la président/e

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 1

Sous ce point, le Comité est invité à proposer des candidats à la présidence. Le Secrétariat expliquera la procédure électorale et les membres du Comité seront invités à soumettre leurs propositions par écrit directement au Secrétariat du Comité, après avoir obtenu le consentement préalable du/des candidat(s).

Il est proposé de fixer la date limite pour la proposition de candidats à la présidence à la pause-café de la séance de la matinée du 19 avril 2017, et de procéder à l'élection à la présidence du CDPPE après la pause-café de la matinée du 19 avril 2017.

Action : le Comité est invité à fixer une date limite pour la désignation de candidats à la présidence et à élire son/sa président(e).

Projet de décision proposé : le Comité élit M./Mme... à la présidence du CDPPE pour 2017, conformément au mandat adopté par le Comité des Ministres.

¹ A la suite de la décision prise par le Bureau du CDPPE à sa réunion des 26-27 novembre 2015, des projets de décisions sont proposés par le Secrétariat pour chacun des points figurant au projet d'ordre du jour du Bureau et des réunions plénières du CDPPE. Le Secrétariat tient toutefois à préciser que les présents projets de décisions proposés n'empêchent bien évidemment pas le CDPPE de prendre d'autres décisions, et que la liste finale des décisions reflétera les décisions prises par le CDPPE lors de la réunion.

2.2 Election du/de la vice-président/e

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 1

Le Comité est invité sous ce point à fixer une date limite pour la proposition de candidats à la vice-présidence. Le Secrétariat expliquera la procédure électorale et les membres du Comité seront invités à soumettre leurs propositions par écrit directement au Secrétariat du Comité, après avoir obtenu le consentement préalable du/des candidat(s).

Il est proposé de fixer la date limite à la pause-café de la séance de la matinée du 20 avril 2017, et de procéder à l'élection juste avant la pause-déjeuner du 20 avril 2017.

Action : le Comité est invité à fixer une date limite pour la désignation de candidats et à élire son/sa vice-président(e).

Projet de décision proposé : le Comité élit M./Mme... à la vice-présidence du CDPPE pour 2017, conformément au mandat adopté par le Comité des Ministres.

2.3 Election d'un membre du Bureau

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 1

Sachant qu'un membre auprès du Bureau ne fait plus partie de sa délégation nationale, le Comité est invité à soumettre des candidatures à cette fonction. Il est proposé de fixer la date limite à la pause-café de la séance de la matinée du 20 avril 2017, et de procéder à l'élection juste avant la pause-déjeuner du 20 avril 2017.

Action : le Comité est invité à fixer une date limite pour la désignation de candidats et à élire un membre du Bureau.

Projet de décision proposé : le Comité élit M./Mme... comme membre du Bureau du CDPPE pour 2017, conformément au mandat adopté par le Comité des Ministres.

2.4 Désignation d'un/e observateur/trice auprès du Bureau représentant la communauté académique

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 1

Sachant qu'un observateur auprès du Bureau représentant la communauté académique ne fait désormais plus partie de sa délégation nationale, le Comité est invité à soumettre des candidatures à cette fonction. Il est proposé de fixer la date limite à la pause-café de la séance de la matinée du 20 avril 2017, et de procéder à l'élection juste avant la pause-déjeuner du 20 avril 2017.

Action : le Comité est invité à fixer une date limite pour la nomination de candidats et à désigner un observateur auprès du Bureau représentant la communauté académique.

Projet de décision proposé : le Comité désigne M./Mme..... en tant qu'observateur/trice auprès du Bureau représentant la communauté académique pour 2017, conformément au mandat adopté par le Comité des Ministres.

3. Contexte politique

3.1 Rapport sur les événements survenus depuis la dernière Session Plénière

Document : D 05(2017) [Discours du Secrétaire Général à l'APCE]

Sous ce point, le Directeur de la Citoyenneté démocratique et de la Participation informera le CDPPE des récents événements qui préoccupent tout particulièrement le Comité, et donnera un aperçu des priorités du Conseil de l'Europe pour les prochaines années.

Action : le Comité est invité à prendre note.

Projet de décision proposé : *le Comité salue la présentation de M. Matthew Johnson, Directeur de la Citoyenneté démocratique et de la Participation, sur le contexte politique dans lequel le Conseil de l'Europe mène son programme pour l'éducation et sur les priorités du programme d'activités 2018-2019 de la Direction Générale II.*

3.2 Suivi de la Conférence de Nicosie sur « L'éducation : une option sûre pour la démocratie »

Documents : DGII/EDU/CDPPE (2017) 2 [Conclusions de la conférence]
DGII/EDU/CDPPE (2017) 3 [Environnements éducatifs sécurisants]
DGII/EDU/CDPPE (2017) 4 [Les étudiants considérés comme suspects ?
Résumé]
DGII/EDU/CDPPE (2017) 5 [Les étudiants considérés comme suspects ?
Rapport intérimaire de Francesco Ragazzi]

Sous ce point, le Secrétariat informera le Comité des résultats et des suites à donner aux conclusions de la Conférence du Conseil de l'Europe *L'éducation : une option sûre pour la démocratie* organisée par la présidence chypriote du Comité des Ministres, les 22 et 23 mars 2017 à Nicosie.

Conformément aux conclusions de la conférence, le Comité sera invité à débattre de la nouvelle initiative du Secrétaire Général sur des « Environnements éducatifs sécurisants » à la lumière d'un document de réflexion présenté par le Secrétariat et du rapport demandé par le Secrétaire Général « Students as suspects ? – The challenges of developing counter-radicalisation policies in education in the Council of Europe member states » (Les étudiants considérés comme suspects ? Les défis posés par l'élaboration de politiques de lutte contre la radicalisation en milieu scolaire).

Les principaux défis recensés dans le rapport susmentionné sont la préservation de l'autonomie du secteur de l'éducation et des principes du Conseil de l'Europe qui devraient guider les Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques éducatives, ainsi que la préparation adéquate des enseignants.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : *le Comité :*

- *remercie chaleureusement la délégation chypriote pour l'organisation de la Conférence de Nicosie « L'éducation : une option sûre pour la démocratie » et l'accueil qui lui a été réservé à Chypre ;*

- *se félicite des conclusions de la Conférence de Nicosie ;*
- *procède à un échange de vues sur la nouvelle initiative relative aux « Environnements éducatifs sécurisants » qui a fait l'objet d'une première présentation à la Conférence de Nicosie et charge son Bureau de suivre cette question ;*
- *salue la présentation par M. Francesco Ragazzi du rapport « The challenges of developing counter-radicalisation policies in education in the Council of Europe member states » (Les défis posés par l'élaboration de politiques de lutte contre la radicalisation en milieu scolaire) et décide de lancer une consultation*

PROGRAMME 2016-2017 :

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 6 [Rapport sur l'état d'avancement]

4. Compétences pour une culture de la démocratie

4.1 Compétences pour une culture de la démocratie

Document : présentation PowerPoint

Le Cadre de référence des compétences pour la culture de la démocratie du Conseil de l'Europe est entré en 2017 dans sa phase de préparation finale. Le cadre sera composé (1) du modèle de compétences pour une culture de la démocratie (2) de la banque de descripteurs et (3) de documents d'appui thématiques destinés à ses utilisateurs.

La phase de mise en œuvre du Cadre de référence dans les Etats membres est censée démarrer en 2018, ce qui nécessitera le développement d'une approche intégrée pour le programme d'activités du Conseil de l'Europe. En vue de préparer convenablement cette étape qui fera l'objet d'un examen détaillé lors du prochain Forum de Prague (26-27 octobre 2017), le Comité sera invité à débattre des avantages de sa mise en œuvre et des principales difficultés auxquelles seront confrontés les Etats membres dans les domaines suivants : - dispense de l'éducation à la citoyenneté et programme ; - évaluation ; - formation des enseignants et pédagogie ; - organisation des établissements scolaires (approche intégrée de l'enseignement).

En s'appuyant sur les résultats de ces discussions, le Secrétariat élaborera le mandat de quatre groupes d'experts thématiques à créer en 2018. Dix à quinze experts nationaux participeront à chacun des groupes afin d'examiner les difficultés liées à la mise en œuvre du Cadre de référence des compétences pour la culture de la démocratie au plan national. Les Etats membres seront invités en temps voulu à désigner leurs experts nationaux pour chaque domaine thématique fondé sur le mandat des groupes.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

4.2 Intervention du Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur d'Andorre

Le Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur d'Andorre, M. Eric Jover Comas, interviendra devant le Comité le vendredi 21 avril 2017 aux alentours de 11h15.

Projet de décision proposé : le Comité :

- *salue la présentation de M. Eric Jover Comas, Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur d'Andorre ;*
- *salue la présentation de M. Călin Rus sur les derniers développements du Cadre de référence des compétences pour la culture de la démocratie ;*
- *demande au Secrétariat de s'assurer que les observations formulées lors des discussions soient prises en compte dans la préparation du mandat des groupes d'experts thématiques ;*
- *charge son Bureau de suivre cette question et de conseiller le Secrétariat quant à la préparation du prochain Forum de Prague.*

5. Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme – Etat d'avancement de la préparation du rapport du Conseil de l'Europe sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe et l'organisation de la conférence sur l'avenir de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe (Strasbourg, 20-22 juin 2017)

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 7 [Rapport sur la 2^e évaluation de la Charte ECD/EDH]

La conférence sur l'avenir de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe réunira quelque 300 participants, dont des représentants des gouvernements, des établissements éducatifs et d'organisations de la société civile, et a pour objectif de renforcer la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. Le rapport sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, élaboré à partir des résultats d'une enquête détaillée menée auprès d'un large éventail de parties prenantes, servira de base aux discussions. Les participants examineront les opportunités et défis actuels dans le vaste domaine qu'est l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, mettront en commun des exemples de bonnes pratiques et des enseignements tirés et proposeront des recommandations sur les mesures à prendre.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- *prend note de la préparation du rapport sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe et l'organisation de la conférence sur l'avenir de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe ;*
- *charge le groupe préparatoire à composition restreinte composé de quatre membres du CDPPE et de quatre membres des organes statutaires du secteur de la jeunesse de préparer le projet de conclusions de la conférence.*
- *charge le Bureau de superviser le document final, en vue de sa présentation lors de la prochaine session plénière du CDPPE.*

6. Education à la citoyenneté numérique

Documents : DGII/EDU/CDPPE (2017) 8
DGII/EDU/CDPPE (2017) 21 [Multi-Stakeholder Consultation Report-en anglais uniquement]
DGII/EDU/CDPPE (2017) 22 [Literature Review-en anglais uniquement]

A l'issue de la première année du projet et à la lumière des conclusions de deux études menées en 2016, le groupe d'experts sur l'éducation à la citoyenneté numérique a décidé de poursuivre ses travaux dans les domaines prioritaires suivants :

- Rôle et responsabilités des acteurs du secteur de l'éducation en matière de formulation des politiques d'éducation à la citoyenneté numérique ;
- Elaboration de scénarios concernant la citoyenneté numérique pour faciliter l'organisation scolaire ;
- Soutien aux enseignants et chefs d'établissements grâce à une plateforme d'échange sur les ressources en matière d'éducation à la citoyenneté numérique, s'agissant des dix domaines y afférents recensés par le groupe.

Une grande conférence sera organisée les 21-22 septembre 2017 à l'occasion de la présentation du document d'orientation sur l'éducation à la citoyenneté numérique et de son manuel. La conférence devrait aussi être l'occasion d'engager les discussions sur les thèmes susmentionnés avec la participation de responsables des ministères de l'Education en charge des stratégies numériques dans le secteur éducatif ainsi que d'experts internationaux et de représentants des principales parties prenantes.

Les participants désignés lors de la conférence feront office de groupe de contact en matière d'éducation à la citoyenneté numérique tout au long de la durée du projet et contribueront plus spécifiquement à l'organisation de débats thématiques et à la mise en place de la plateforme d'échange.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- prend note des derniers développements concernant le projet d'éducation à la citoyenneté numérique ;
- prend note du projet de programme de la conférence prévue les 21-22 septembre 2017 ;
-

7. Enseignement supérieur

7.1 Mission démocratique de l'enseignement supérieur

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 9

S'agissant de la mission démocratique de l'enseignement supérieur, le Conseil de l'Europe coopère depuis 1999 avec le Comité directeur américain du Consortium international pour l'enseignement supérieur, la responsabilité civique et la démocratie. La conduite d'un projet sur l'université en tant que lieu de citoyenneté a marqué le début de leur coopération, à laquelle se sont associés depuis lors le centre européen Wergeland et d'autres partenaires. La cinquième conférence thématique organisée dans le cadre de cette coopération se tiendra à Rome, les 15 - 16 juin 2017, sur le thème de « l'enseignement supérieur pour la diversité, l'inclusion sociale et la collectivité : un impératif démocratique ».

Action : le Comité est invité à s'assurer de la participation adéquate à cette conférence et à donner des conseils quant à la poursuite des travaux sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur.

7.2 Rôle du Conseil de l'Europe dans l'EEES

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 10

Le Processus de Bologne initié en 1999 a conduit à la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) en 2010. Le Conseil de l'Europe a joué un rôle majeur dans l'établissement et le développement ultérieur de l'EEES, en ce qui concerne notamment les objectifs et les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur, la réforme structurelle et les conseils et l'assistance apportés aux membres, nouveaux ou potentiels, de cet espace.

Alors que l'EEES a indubitablement joué un rôle essentiel dans la réforme de l'enseignement supérieur en Europe, dont il a fourni *de facto* le cadre, plusieurs de ses 48 Etats membres font montre d'un intérêt politique et d'un engagement moindres en sa faveur. La manière dont il conviendrait de poursuivre son développement fait également l'objet de divergences de vues.

Action : le Comité est invité à fournir des conseils quant au rôle que devrait jouer le Conseil de l'Europe dans le développement futur de l'EEES.

Projet de décision proposé : le Comité :

- encourage toutes les délégations et délégations d'observateurs à veiller à la participation adéquate de leurs pays et organisations à la conférence « L'enseignement supérieur pour la diversité, l'inclusion sociale et la collectivité : un impératif démocratique » (Rome, 15 - 16 juin) ;
- charge son Bureau et son sous-groupe sur l'enseignement supérieur de superviser la poursuite des travaux sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur en tenant compte des points de vues exprimés lors du débat ;
- salue la présentation de Mme Tone Flood Strøm, au nom de l'actuelle co-présidence du Groupe de suivi de Bologne, au sujet des développements futurs de l'EEES et du rôle du Conseil de l'Europe ;
- charge son Bureau et son sous-groupe sur l'enseignement supérieur de superviser la contribution du Conseil de l'Europe au développement ultérieur de l'Espace européen de l'enseignement supérieur en tenant compte des points de vue exprimés lors du débat.

8. Education pour les réfugiés

8.1 Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA) : accent particulier sur les réfugiés

Documents : Publication : suivi du symposium ILMA 2016 « L'intégration linguistique des migrants adultes : les enseignements de la recherche »
Brochure sur la boîte à outils du Conseil de l'Europe : soutien linguistique pour les réfugiés adultes
Présentation PowerPoint

La boîte à outils du Conseil de l'Europe « Soutien linguistique pour les réfugiés adultes », développée dans le cadre du programme ILMA (intégration linguistique des migrants adultes), est entrée dans sa phase finale d'élaboration.

Sous ce point, le Secrétariat présentera la boîte à outils ainsi que sa raison d'être, sa structure et ses principaux éléments. Elle sera mise à disposition en sept langues (anglais,

néerlandais, français, allemand, grec, italien et turc) sur un site web dédié. Son développement bénéficie d'une contribution volontaire généreuse du gouvernement flamand.

Pilote : entre la mi-février et la fin du mois de mars, la plupart des 58 éléments de la boîte à outils ont été expérimentés dans 15 régions d'Italie, par 120 ONG et quelque 2 000 migrants et réfugiés ; une mise en œuvre à titre pilote d'ampleur moindre et sur une période plus courte a eu lieu au Royaume-Uni. La boîte à outils sera lancée lors d'une conférence européenne, organisée les 22-23 novembre 2017 à Strasbourg, qui sera l'occasion d'évoquer sa diffusion. Les membres du CDPPE sont invités à y participer.

Dans le cadre du développement ultérieur du projet ILMA en 2018, l'intégration des enfants réfugiés dans le système scolaire mais aussi des autres enfants à risque sera prise en considération, établissant ainsi un lien avec le programme des politiques linguistiques. Cette mesure pourra être développée dans le cadre du plan d'action spécifique actuellement en cours de préparation.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- prend note de la préparation de la réponse du Conseil de l'Europe en termes d'éducation face aux défis rencontrés par les Etats membres ;
- se félicite de l'initiative visant à développer la boîte à outils et le site web dédié en sept langues ;
- examine les plans de diffusion de la boîte à outils dans les contextes nationaux.

8.2 Projet de recommandation au titre de la Convention de reconnaissance de Lisbonne

Document : DGII/EDU/CDPPE(2017) 11 [Projet de recommandation sur la « reconnaissance des qualifications des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes assimilées aux réfugiés » et son rapport explicatif]

Il convient de rappeler que le Comité de la Convention adopte les textes subsidiaires à la Convention de reconnaissance de Lisbonne après avoir bénéficié de l'avis du réseau ENIC.

Le Président du Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne, M. Gunnar Vaht, présentera le projet de recommandation qui sera soumis à la rencontre annuelle des réseaux ENIC et NARIC en juin 2017. Le projet devrait ensuite être adopté lors de la réunion du Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne prévue en novembre 2017 à Strasbourg. Le Bureau du Comité de la Convention se réunira en juillet 2017 afin d'examiner le projet à la lumière des commentaires du réseau ENIC.

Action: le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- salue la présentation de M. Gunnar Vaht, Président du Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne ;
- prend note du projet de recommandation ;
- encourage les délégations à veiller à la tenue des consultations appropriées entre les autorités publiques responsables de l'enseignement supérieur et le réseau ENIC dans leurs contextes nationaux respectifs ;

- *demande au Secrétariat de porter à l'attention du Bureau du Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne les commentaires et réactions au sujet du projet de recommandation, recueillis lors du débat.*

9. Mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 12 [Présentation du programme « Mémoire de l'holocauste et prévention des crimes contre l'Humanité : activités 2017 et propositions pour 2018 »]

Le Comité sera informé de l'état d'avancement du programme et invité à examiner plus précisément les grandes lignes d'une recommandation et le mandat préliminaire d'un Réseau du Conseil de l'Europe des lieux de mémoire et de résistance.

Action: le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- *prend note des conclusions du groupe d'experts ;*
 - *prend note du programme des activités de formation prévues en 2017 ;*
 - *salue la présentation de M. Joël Kotek, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles ;*
 - *examine les grandes lignes du projet de recommandation et demande au Secrétariat de soumettre en juillet le premier projet au Bureau du CDPPE, en vue de son approbation par le Comité lors de sa prochaine session plénière en décembre 2017 ;*
 - *recommande de faire figurer les éléments suivants dans le mandat du Réseau :
..... ;*
 - *demande à son Bureau de suivre cette question et convient d'y revenir lors de sa prochaine session plénière.*

10. L'éducation à la diversité et à la démocratie : enseigner l'histoire dans l'Europe contemporaine

Documents : DGII/EDU/CDPPE 13 [Etude régionale]
DGII/EDU/CDPPE 14 [Etude régionale]

A la suite de l'adoption par le CDPPE du programme du projet intergouvernemental Education à la diversité et à la démocratie, deux séminaires régionaux ont été tenus à Tallinn et Alexandroupoli sur le thème « Enseigner l'histoire dans l'Europe contemporaine ». Les deux activités ont été organisées et cofinancées par les autorités éducatives locales. Elles ont réuni 90 participants issus de 22 pays représentant l'Europe du Nord et du Sud. Des rapports analytiques ont été produits à l'issue de chacun des séminaires régionaux. Les points communs et distinctifs de leurs programmes, processus d'enseignement et d'apprentissage et de leurs évaluations tels qu'ils ressortent de l'analyse des données recueillies dans le cadre de la préparation des deux séminaires régionaux ont été identifiés et analysés.

Le troisième séminaire régional du projet aura lieu les 28-29 juin 2017 à Utrecht et le quatrième est prévu les 4-5 octobre 2017 à Belgrade.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- prend note de l'état d'avancement du projet *Education à la diversité et à la démocratie : enseigner l'histoire dans l'Europe contemporaine* ;
- prend note des progrès réalisés dans le développement de la première phase du projet ;
- prend note de la finalisation de la première phase du projet.

11. Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED)

Documents : DGII/EDU/CDPPE (2017) 15

DGII/EDU/CDPPE (2017) 23 [Code de conduite]

DGII/EDU/CDPPE (2017) 24 [Intégrité académique – en anglais uniquement]

Sous ce point, le Comité sera informé des faits nouveaux concernant la Plateforme ETINED, à la suite de sa première réunion plénière tenue les 24-25 novembre 2016 à Strasbourg.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- prend note des résultats et conclusions de la 1^{ère} réunion plénière de la Plateforme ETINED tenue les 24-25 novembre 2016 ;
- prend note des deux axes d'activité pour 2017, à savoir « l'éthique dans l'éducation » et la « fraude dans l'éducation » ;
- convient de revenir sur ce point lors de sa prochaine session plénière et charge son Bureau de suivre cette question jusqu'à cette date.

12. Politiques linguistiques

12.1 Cadre européen commun de référence pour les langues

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 16

Le processus de consultation relatif au nouvel ensemble étendu de descripteurs du CECR a duré quatre mois, d'octobre 2016 à mi-février 2017. Les résultats ont été examinés en détail lors de la réunion du Groupe de suivi du processus de consultation, organisée à Strasbourg les 27-28 février 2017. Durant la phase de consultation, quelque 500 personnes et plus de 30 institutions sélectionnées ont transmis des réponses complètes. Le groupe de rédacteurs s'emploie désormais à réviser les descripteurs et l'élaboration de la version finale en anglais, français et allemand d'un manuel d'accompagnement de la version étendue des descripteurs du CECR sera menée à bien d'ici l'automne.

Une vingtaine d'Etats membres ont participé à une consultation parallèle sur l'utilisation du CECR. La majorité des pays participants ont souligné l'importance du CECR pour la définition des résultats de l'apprentissage adaptés à l'âge, aux intérêts et aux besoins des apprenants. Le Cadre a par ailleurs contribué à la promotion d'une approche méthodologique axée sur l'apprenant, et au soutien de la coopération entre les enseignants des différentes langues et dans tous les secteurs éducatifs. Le CECR s'est avéré très utile pour la conception des programmes ainsi que pour la mise au point des évaluations, des tests et des certifications. Le « Manuel pour relier les examens de langues au Cadre Européen Commun de Référence pour les langues » a été le document le plus communément utilisé dans les contextes nationaux.

Les Etats membres se sont félicités des travaux du Conseil de l'Europe concernant la mise à disposition de nouvelles échelles descriptrices du CECR, en particulier dans les nouveaux domaines des « compétences plurilingues / pluriculturelles » et des « interactions en ligne ». L'enquête a montré que le CECR est peu utilisé dans la formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire.

12.2 Autres développements

- ***Profil de politiques linguistiques éducatives***

Au travers de son programme des politiques linguistiques, le Conseil de l'Europe offre aux Etats membres l'occasion de procéder à une auto-évaluation de leurs politiques dans un esprit de dialogue avec des experts du Conseil de l'Europe, en vue de se concentrer sur les futurs développements politiques envisageables pour le pays.

L'Albanie a tiré parti de cette aide : en s'appuyant sur un rapport établi par les autorités nationales, une équipe d'experts a effectué une visite d'étude approfondie en mai 2016, qui a été suivie de l'élaboration du projet de « Profil ».

- ***Sites web et diffusion***

Des informations sur l'état d'avancement de la migration/création des divers sites internet consacrés au programme des politiques linguistiques seront fournies oralement, concernant en particulier le CECR, doté de fonctionnalités et ressources supplémentaires, mais aussi la « Plate-forme de ressources et de références pour une éducation plurilingue et interculturelle ».

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- *salue la présentation de M. Brian North sur les résultats du pilotage des descripteurs et de la consultation des Etats membres sur l'utilisation du CECR;*
- *prend note des faits nouveaux concernant le CECR ;*
- *demande au Bureau de suivre cette question jusqu'à sa prochaine session plénière.*

13. Coopération avec l'UNESCO / ODD4

Comme convenu lors de la dernière session du CDPPE, la coopération avec l'UNESCO est inscrite en tant que point de discussion régulier des réunions du CDPPE, en vue de permettre au Comité de servir de plate-forme d'échange pour les pays des groupes régionaux I et II de l'UNESCO.

Action: le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité prend note des derniers développements concernant la coopération avec l'UNESCO.

PROGRAMME 2018-2019

14. Objectifs du programme pour 2018-2019

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 17
Présentation PowerPoint

Le programme et budget 2018-2019 donne l'occasion de transformer « l'offre » éducative du Conseil de l'Europe et d'afficher des ambitions plus élevées, en mettant l'éducation au service des efforts déployés pour comprendre le populisme et y faire face, combattre la radicalisation et soutenir l'intégration des migrants et des réfugiés dans des sociétés démocratiques et inclusives. L'objectif du programme 2018-2019 sera d'aider les décideurs politiques et les acteurs de l'éducation à relever ces défis.

Le Secrétariat présentera les grandes lignes du programme proposé pour le prochain biennium qui s'articulera autour de trois sous-programmes : (i) compétences et qualifications ; (ii) approches inclusives ; et (iii) intégrité, qui, collectivement, garantiront la dispense d'une éducation de qualité, conformément à la Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres. Il s'agira d'un programme pleinement intégré, s'attachant à accélérer la mise en œuvre des principaux outils (comme le Cadre de référence), grâce notamment à l'établissement d'une coopération spéciale et au renforcement des capacités, et à travailler plus étroitement avec le Centre européen pour les langues vivantes (Accord partiel élargi), à Graz.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- prend note des grandes lignes du programme proposé pour le prochain biennium tel que présenté par le Secrétariat ;
- se félicite de l'approche intégrée du nouveau programme, dans le droit fil des priorités politiques du Conseil de l'Europe et conformément à la Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres aux Etats membres en vue d'assurer une éducation de qualité ;
- charge son Bureau de suivre cette question jusqu'à sa prochaine session plénière.

COOPÉRATION TRANSVERSALE

15. Présentation et échange de vues avec le Secrétariat du Groupe d'Experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

Document : DGII/EDU/ CDPPE (2017) 18

Sous ce point, le Comité sera informé des parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains traitant de l'éducation et des conclusions pertinentes des rapports d'évaluation, s'agissant en particulier de la nécessité de mener des actions de sensibilisation et de prévention dans les établissements scolaires.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- salue la présentation de M. David Dolidze, membre du Secrétariat du GRETA, sur la prévention de la traite des êtres humains en milieu scolaire ;

- concernant les suggestions formulées dans le document, convient de et de.....
- demande à son Bureau d'assurer le suivi nécessaire de cette question et convient d'y revenir lors de sa prochaine session plénière.

16. Présentation et échange de vues avec le Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote).

Sous ce point, le Secrétariat de la Convention de Lanzarote présentera l'article 6 de la Convention, qui établit des obligations pour les Parties en termes d' « Education des enfants » en ce qui concerne les risques d'exploitation et d'abus sexuels. Le Secrétariat présentera de façon plus précise le travail actuel du Comité de Lanzarote dans ce contexte spécifique.

Action : le Comité est invité à conseiller le Secrétariat si nécessaire.

Projet de décision proposé : le Comité :

- salue la présentation de Mme Gioia Scappucci, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote ;
- prend note de l'importance que les enfants reçoivent, au cours de la scolarité primaire et secondaire, des informations sur les risques d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que sur les moyens de se protéger, adaptées à leur stade de développement ;
- décide de....
- charge son Bureau de suivre cette question.

17. Présentation et échange de vues avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe

Sous ce point, le Comité est invité à tenir un échange de vues avec M. Jean-Marie Heydt, Président du Comité exécutif du Centre Nord-Sud, sur les activités liées à l'éducation menées par le Centre.

Action : le Comité est invité à tenir un échange de vues.

Projet de décision proposé : le Comité salue la présentation de M. Jean-Marie Heydt, Président du Comité exécutif du Centre Nord-Sud.

18. Désignation d'un/e rapporteur/e du CDPPE sur les questions liées aux Roms et aux Gens du voyage

Document : SG/Inf(2015)38 final

Comme mentionné en page 9 du Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019), le CDPPE est invité à désigner parmi ses membres un/e rapporteur/e sur les questions liées aux Roms et aux Gens du voyage.

Action : le Comité est invité à désigner un/e rapporteur/e sur les questions liées aux Roms et aux Gens du voyage.

Projet de décision proposé : le Comité désigne M./Mme..... en tant que rapporteur du CDPPE sur les questions liées aux Roms et aux Gens du voyage.

19. Coopération transversale avec le secteur de la Jeunesse

Document : <http://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/we-can-alternatives>
(Anglais uniquement)

Sous ce point, le Comité sera informé au sujet d'un nouveau manuel développé dans le cadre de la Campagne contre le Discours de Haine, intitulé *We can !*, qui fournit des conseils et une méthodologie sur comment contrer le discours de haine.

Action : le Comité est invité à prendre note.

Projet de décision proposé : le Comité salue la présentation du manuel *We can!* développé dans le cadre de la Campagne contre le Discours de Haine.

POINTS FINAUX

20. Divers

Les délégations sont invitées à indiquer les questions qu'elles souhaitent soulever sous ce point lors de l'adoption par le CDPPE de son ordre du jour.

21. Adoption des décisions

Document : DGII/EDU/CDPPE (2017) 19- Projet de liste de décisions

Action : le Comité est invité à adopter le projet de liste de décisions tel qu'il figure dans le document DGII/EDU/CDPPE (2017) 19².

Projet de décision proposé : le Comité adopte la liste de décisions telle qu'elle figure à l'annexe

22. Date et lieu de la prochaine session plénière du CDPPE

La 8^e Session plénière du CDPPE aura lieu du 7 au 8 décembre 2017 au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

² Ce document sera disponible dans le courant de la matinée du 21 avril 2017.